



PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES

BASSIN RHIN-MEUSE 2022-2027

ELEMENTS DE CONTEXTE



SDAGE ET PROGRAMME DE MESURES 2022 - 2027

3^e et dernier cycle dans la mise en
oeuvre de la Directive cadre sur l'eau

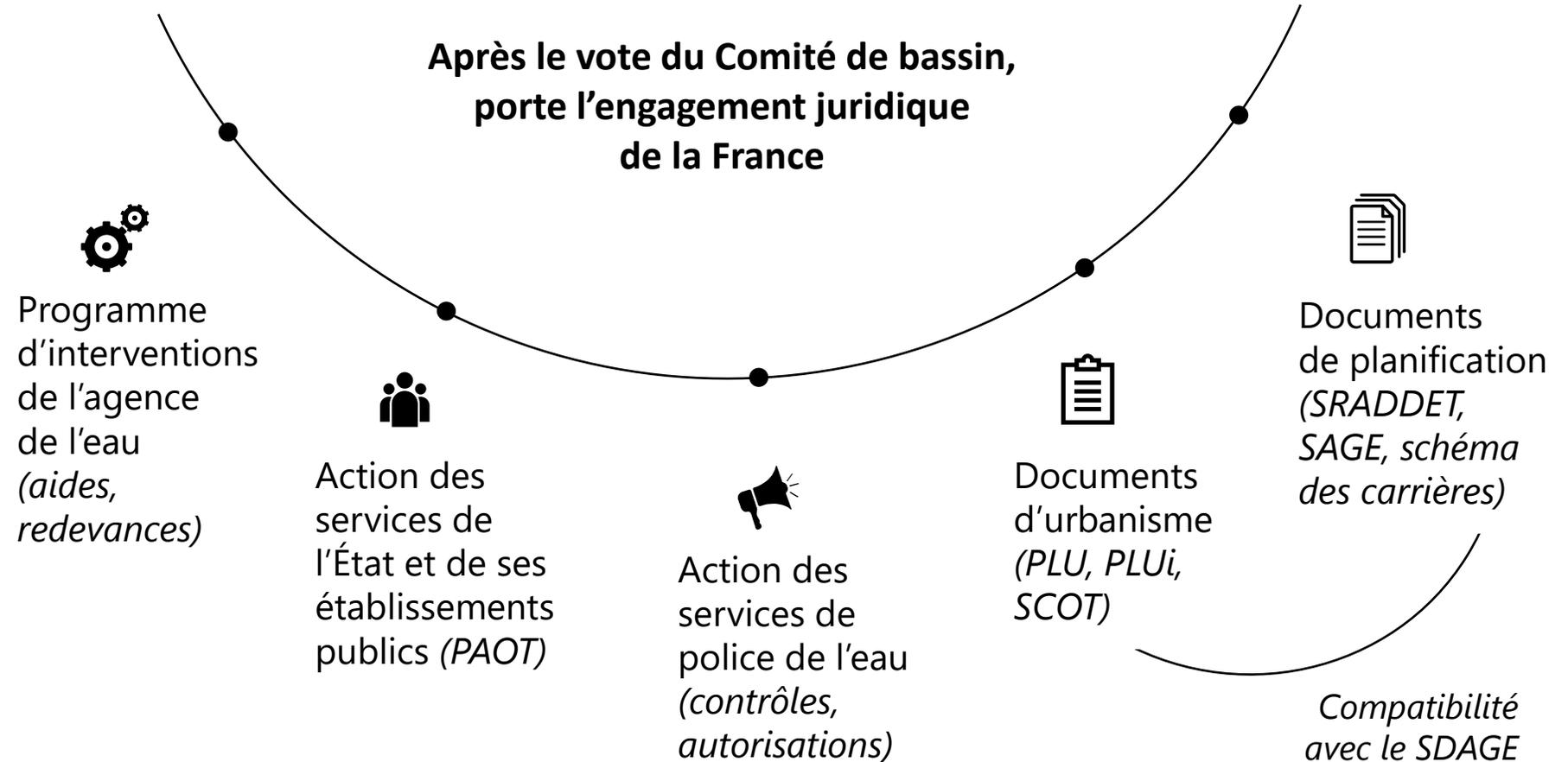
Bon état des eaux : **pas de report
possible au-delà de 2027**

(sauf dérogation)

Des outils structurants

pour les politiques
publiques

SDAGE ET PROGRAMME DE MESURES



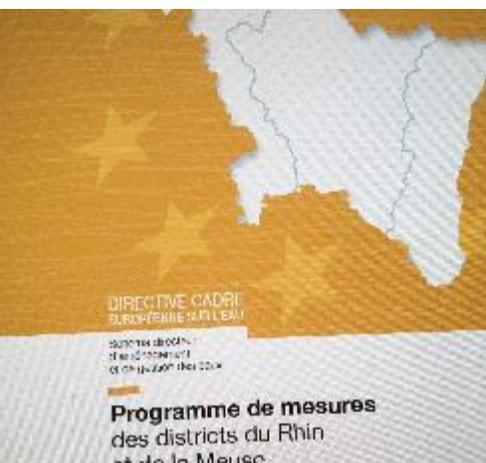
UNE DÉMARCHE D'ÉLABORATION CONCERTÉE

5 groupes de travail pour actualiser
les orientations fondamentales et
les dispositions (LES RÈGLES DU JEU)

1 groupe de travail "objectifs /
programme de mesures"
(L'AMBITION)

Plus de **150**
ACTEURS IMPLIQUÉS





LES DOCUMENTS SOUMIS AU VOTE DU COMITÉ DE BASSIN

LE SDAGE : L'AMBITION

Objet et portée

Objectifs et progrès accomplis

Orientations fondamentales et dispositions

Annexes cartographiques

LE PROGRAMME DE MESURES : LES MOYENS

Mesures nationales (*textes*)

Mesures locales, actions concrètes et mesures administratives
(= *orientations et dispositions*)

LES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

Synthèse de la gestion de l'eau

Tarifification et récupération des coûts

Résumés du programme de mesures

Résumés du programme de surveillance

Dispositif de suivi du SDAGE

Dispositions prises pour la consultation du public

Rapports environnementaux

Synthèse des méthodes

Guide des bonnes pratiques

SOCLE

DEUX MARQUEURS FORTS

PRIS EN COMPTE DANS L'ACTUALISATION DES DOCUMENTS



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Solutions fondées sur la nature
et économes en eau



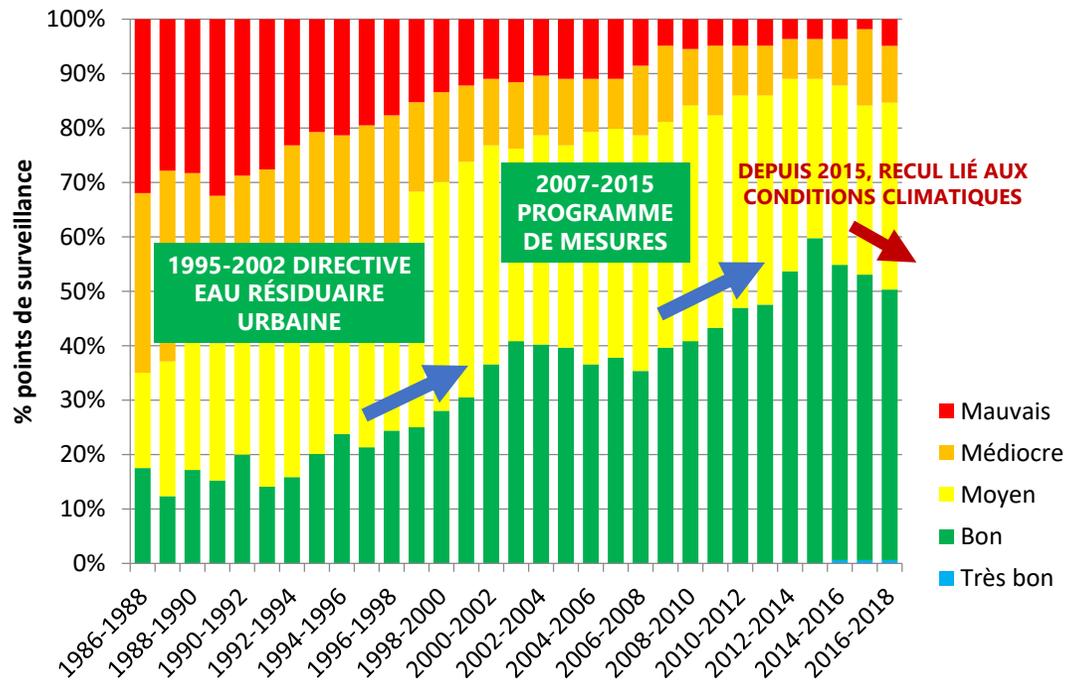
LA GESTION QUANTITATIVE

ÉTAT DES LIEUX

Point de départ
de l'actualisation du SDAGE

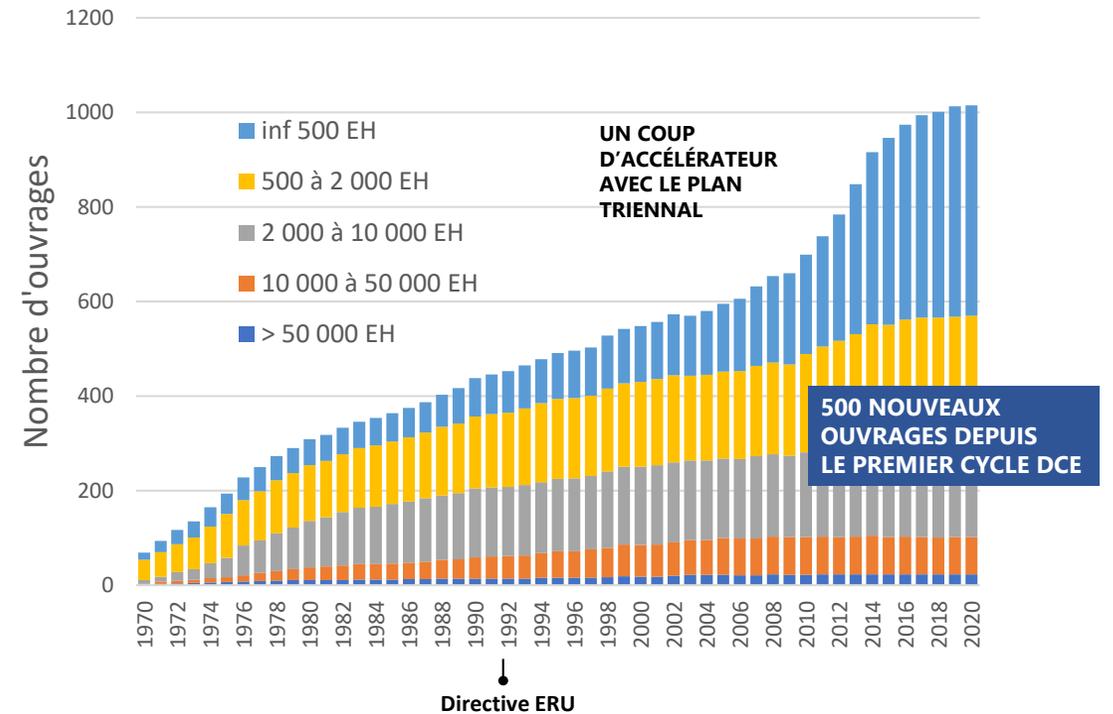
LES PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

RIVIÈRES : DE NETS PROGRÈS DEPUIS 30 ANS



PARAMÈTRES GÉNÉRAUX DANS LES RIVIÈRES

ASSAINISSEMENT : 94% DE LA POPULATION RACCORDÉE



ÉVOLUTION DES ÉQUIPEMENTS DEPUIS 50 ANS



EAUX PLUVIALES : DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

Développement de
**dispositifs de stockage
et d'infiltration
rustiques**

HYDROMORPHOLOGIE : SEULEMENT 22% DES COURS D'EAU PRÉSERVÉS DES IMPACTS HUMAINS



**45% des masses d'eau
avec une pression significative :**

Rupture de la continuité écologique (*seuils, barrages...*)

Altération de la morphologie (*rives, chenaux...*)

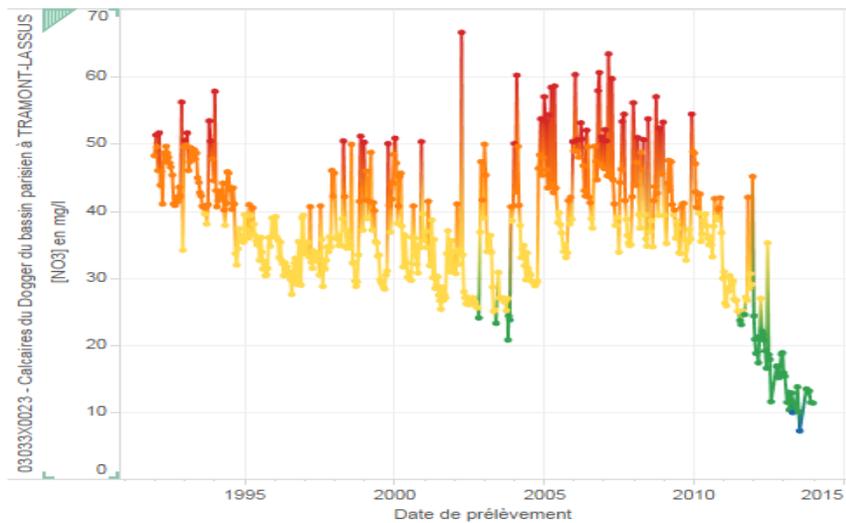
Altération de l'hydrologie (*prélèvements, stockage...*)

**Près de 300 masses d'eau nécessitent
encore un programme d'actions**



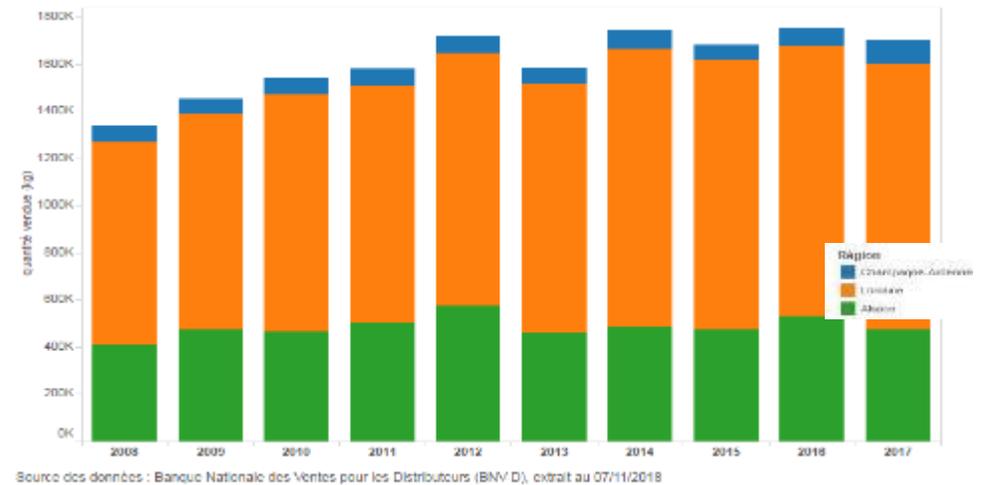
NITRATES : DES RÉSULTATS POSITIFS QUAND ON AGIT

*Tramont-Lassus (54) :
Division par 10 des nitrates après remise en herbe*



PESTICIDES : UNE SITUATION STABLE

*Ventes de pesticides agricoles dangereux pour l'environnement
et/ou toxiques dans le bassin Rhin-Meuse*



SUBSTANCES TOXIQUES : BILAN EN DEMI TEINTE

**Baisse significative des flux
de métaux** dont la source est
identifiée

Des apports diffus
notamment atmosphériques,
difficilement maîtrisables





DES TERRITOIRES INÉGAUX FACE À LA RESSOURCE EN EAU

Un phénomène **accentué avec
le changement climatique**

Des débits d'étiage en baisse depuis 2000

- 15 à 20% en moyenne
- Jusqu'à 40% dans le sud-ouest du massif vosgien

Des températures d'eau qui augmentent

- 28,2°C dans le Rhin à Gamsheim (07/2019)

**ORIENTATIONS FONDAMENTALES
ET DISPOSITIONS DU PROJET
DE SDAGE 2022 - 2027**

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

EAU ET SANTÉ

CAPTAGES

Renforcement des orientations pour **encourager les collectivités à protéger** les ressources utilisées pour l'eau potable, **au-delà des zones de protection réglementaire**

Promouvoir des pratiques culturelles compatibles avec la protection ou la restauration de la qualité de la ressource en eau (y compris la préemption et l'échange de parcelles...)



EAU ET SANTÉ

ZONES D'ALIMENTATION EN EAU FUTURE

DONT LES RÉSERVOIRS MINIERS (= **zones de sauvegarde**)

Ajout d'une disposition pour informer les collectivités concernées de l'existence de ces zones de sauvegarde afin de les inciter à les préserver



EAU ET SANTÉ

SÉCURISATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Invitation des collectivités à une **prise en compte du changement climatique et de ses impacts** sur la dégradation de la qualité des ressources

Connaissance fine du fonctionnement de leurs ressources en eau au regard des conséquences possibles du changement climatique

Mise en œuvre de démarches d'anticipation et d'amélioration continue



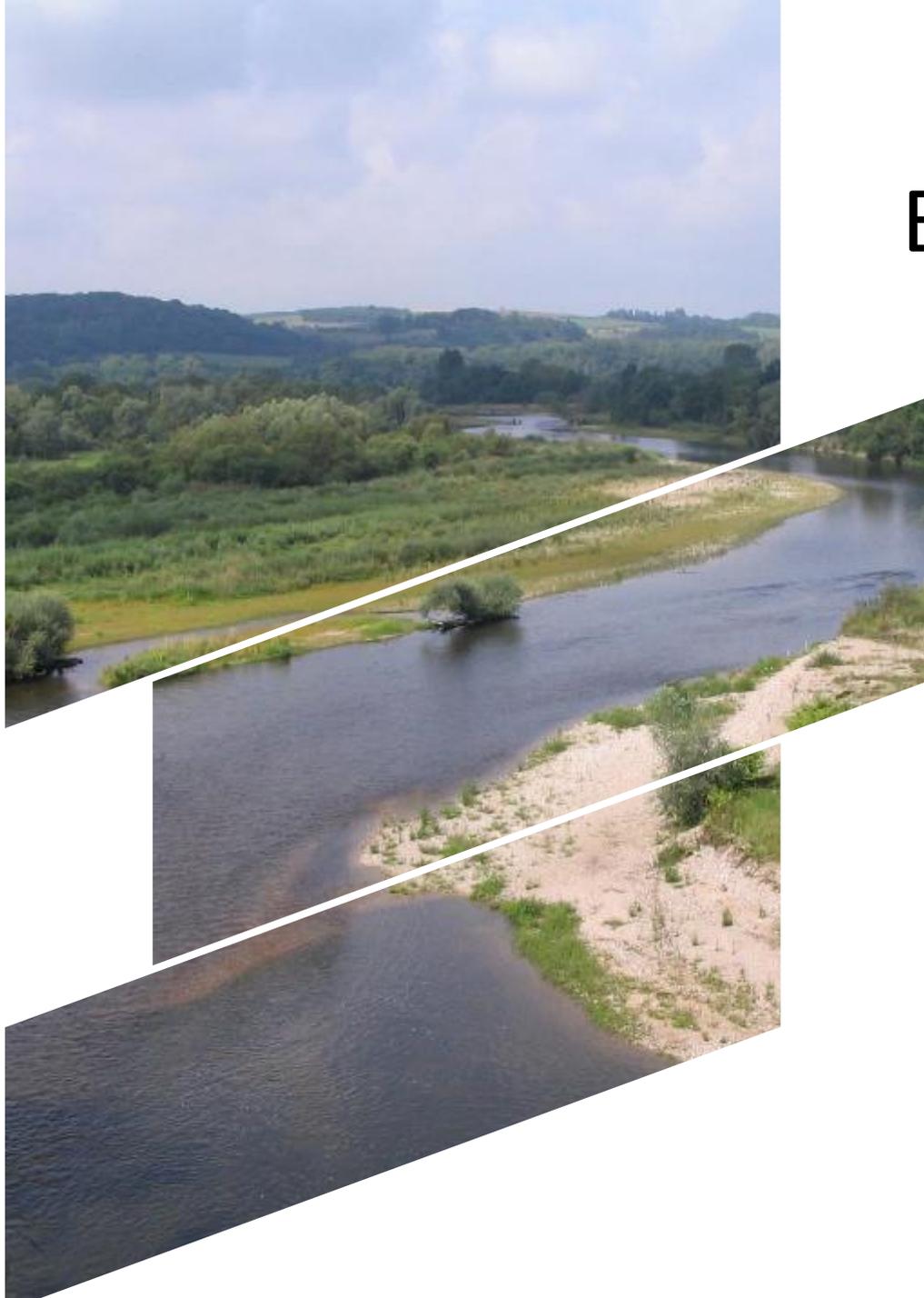
EAU ET POLLUTION

TRAITEMENT DES POLLUTIONS URBAINES

Poursuite des efforts de
**réduction des pollutions issues
du ruissellement pluvial**

Favoriser l'infiltration et/ou la réutilisation
des eaux de pluie au plus près de là où
elles tombent





EAU ET POLLUTION

CHLORURES DANS LA MOSELLE

Poursuite des investigations quant à la **recherche de solutions techniquement et économiquement acceptables** de réduction à la source des rejets de chlorures dans la Moselle et la Meurthe (test d'une solution d'ici 2023)



EAU ET POLLUTION

RÉDUCTION DES POLLUTIONS DES EAUX PAR LES NITRATES ET LES PHYTOSANITAIRES D'ORIGINE AGRICOLE

Soutenir le développement de **filières à bas niveau d'impact** pour la ressource en eau

Développer **une activité de méthanisation compatible** avec la préservation de la ressource en eau

Encourager **les actions multipartenariales** (à l'exemple du programme ERMES)

EAU, NATURE ET BIODIVERSITÉ

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Prise en compte de la dynamique engagée en
matière de structuration et de gouvernance
de la compétence **GEMAPI**

Incitation à prendre en compte les espaces
de bon fonctionnement d'un cours d'eau
(plus intégrateur que l'espace de mobilité)



EAU, NATURE ET BIODIVERSITÉ

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Entérine le calendrier de **réalisation des passes à poissons** sur le Rhin de Rhinau (2024), de Marckolsheim (2026) et Vogelgrun (dès que possible)

Ouvrages transversaux (*cadre = plan national*) :
préconisation d'une approche pragmatique avec étude de différents scénarii de comparaison (effacement / équipement)



EAU, NATURE ET BIODIVERSITÉ

BASSINS VERSANTS ET MILIEUX NATURELS

Une nouvelle orientation sur la **préservation**
et la reconquête de la trame verte et bleue
pour garantir le bon fonctionnement
écologique des bassins versants





EAU ET RARETÉ

UN THÈME RENFORCÉ AUTOUR DE 2 PRINCIPES CLÉS...

1. Economies d'eau, y compris la réutilisation des eaux non conventionnelles
2. Gestion concertée de la ressource en eau

... ET 4 DISPOSITIONS NOUVELLES



1. **Identification des secteurs à enjeux** qui risquent de connaître des tensions
2. Initiation de comités de pilotage regroupant l'**ensemble des usagers** chargés d'élaborer des programmes d'actions (gestion quantitative concertée)
3. Des programmes d'actions prenant en compte l'ensemble des compartiments du grand cycle de l'eau et les usages. **Des solutions privilégiant la résilience des territoires** quelle que soit l'ampleur du changement climatique
4. Pour les nouveaux prélèvements, **études d'incidence** (effet sur la disponibilité globale de la ressource pour les autres usages)

EAU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (COMMUN AU PGRI)

INONDATIONS

Prévenir le risque par **une gestion équilibrée et durable** de la ressource en eau

Mise en avant des solutions fondées sur la nature et de leur articulation avec les aménagements de gestion des inondations

Promotion de la gestion intégrée des eaux pluviales et de la désimperméabilisation en lien avec le SRADDET

Accent mis sur la mise en œuvre de la séquence « éviter-réduire-compenser » en amont des projets de gestion du risque d'inondation



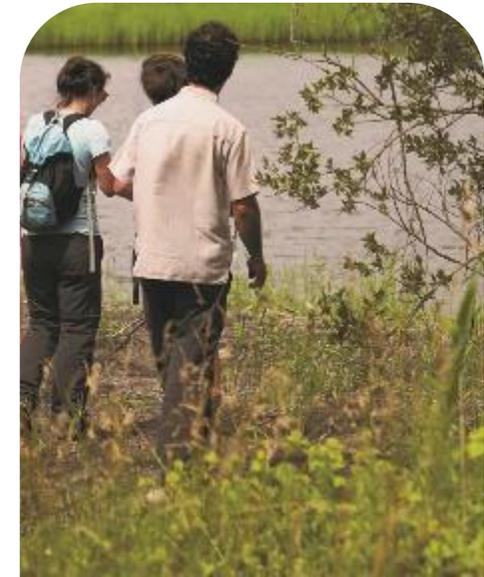
EAU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MILIEUX ET TERRITOIRES (URBANISME)

Des écosystèmes fonctionnels comme solutions
pour **un aménagement adapté aux impacts** du
changement climatique

Incitation forte **pour favoriser l'infiltration des
eaux pluviales** (*obligation dans les secteurs où
le déséquilibre est le plus important*)

Préservation **des espaces à fort intérêt naturel**
(*trame verte et bleue*) de l'urbanisation



EAU ET GOUVERNANCE

RENFORCER LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'EAU À L'ÉCHELLE DE BASSINS VERSANTS

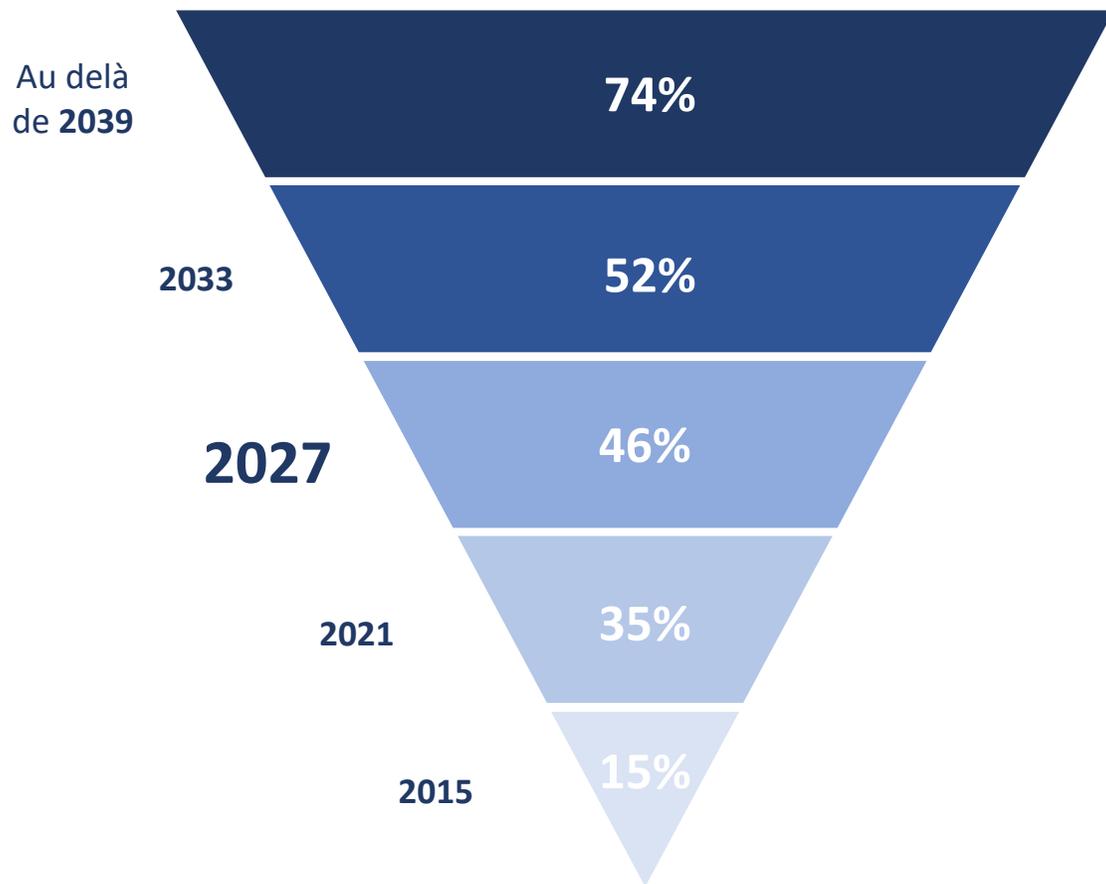
Favoriser **la coopération** entre les acteurs

Encourager la mise en place ou **la poursuite de la structuration de la gouvernance** sur les bassins de l'Ille, de la Moselle et les sous-bassins de la Meuse



LES AMBITIONS POUR 2027

LES AMBITIONS POUR 2027



ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES EAUX DE SURFACE

46% de bon état en 2027
(54% en objectif moins strict) :

OBJECTIF CIBLE ATTEINT

CONFORME AUX DÉCISIONS
DU COMITÉ DE BASSIN DU 13/03/2020

Un quart des masses d'eau
risque de ne jamais atteindre
le bon état.

LES FREINS À L'ATTEINTE DU BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE



Temps de mise en œuvre des actions et **nécessité d'étaler les coûts** dans le temps

Des rejets supérieurs aux débits des cours d'eau (**oxygène, azote, phosphore**) (1/4 des masses d'eau)

Présence de pesticides (blé ou maïs) avec **des seuils de toxicité très bas** (15% des masses d'eau)

Des situations particulières (site industriel de Carling, crassier d'Homécourt, Fensch...)

➡ **Des plans d'actions associés qui ne seront sans doute pas suffisants**

ÉTAT CHIMIQUE DES EAUX

BON ÉTAT :
73%

EAUX DE SURFACE

73% sans ubiquistes,
32% avec ubiquistes

Peu d'OMS (objectif moins strict)
MAIS DES REPORTS AU-DELÀ DE 2027

BON ÉTAT :
69%

EAUX SOUTERRAINES

Pas d'OMS (objectif moins strict)
MAIS DES REPORTS AU-DELÀ DE 2027

NAPPE D'ALSACE : l'objectif de bon état en 2027 est maintenu

LES FREINS À L'ATTEINTE DU BON ÉTAT CHIMIQUE



NITRATES

Report du bon état en 2027

PESTICIDES (*report du bon état en 2039*)

Nécessité de faire évoluer les systèmes agricoles

Inertie de réponse des milieux aquatiques

Une problématique centrale : les métabolites

CHLORURES ET SULFATES

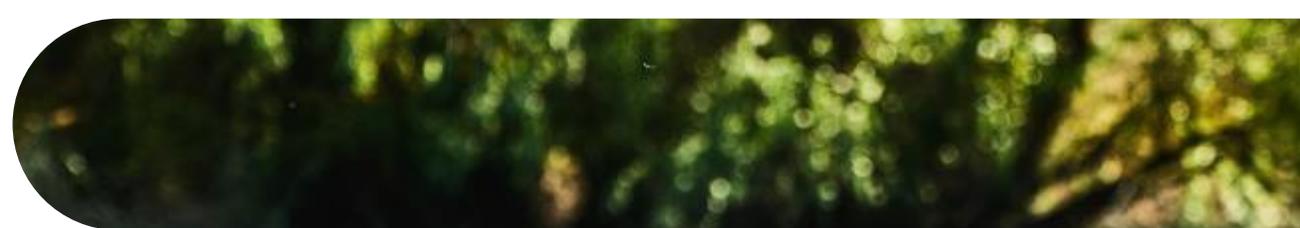
Report du bon état en 2027

LES AMBITIONS POUR 2027

ÉTAT QUANTITATIF DES EAUX SOUTERRAINES

Seule la nappe des GTI (Vittel) est en déséquilibre.

Suite à la stratégie définie par le Comité de bassin et adoptée par les acteurs, **l'objectif de bon état est fixé à 2027.**



LES AMBITIONS POUR 2027

OBJECTIFS DE RÉDUCTION / SUPPRESSION DES SUBSTANCES

Fixés par district et non à la masse d'eau

Ex : -30% pour le DEHP (phtalate) entre deux états des lieux

Liste définie au niveau européen (sauf pour les substances de l'état écologique = niveau bassin)

Taux de réduction défini au niveau national (10%, 30% ou 100%)

Enjeu de **cibler les plus gros contributeurs** via le programme d'interventions de l'agence de l'eau et le levier réglementaire

OBJECTIFS RELATIFS AUX ZONES PROTÉGÉES

Mise à jour **des zones d'alimentation
en eau potable futures**

Mise à jour de la liste des **captages
prioritaires et sensibles** (348 captages)



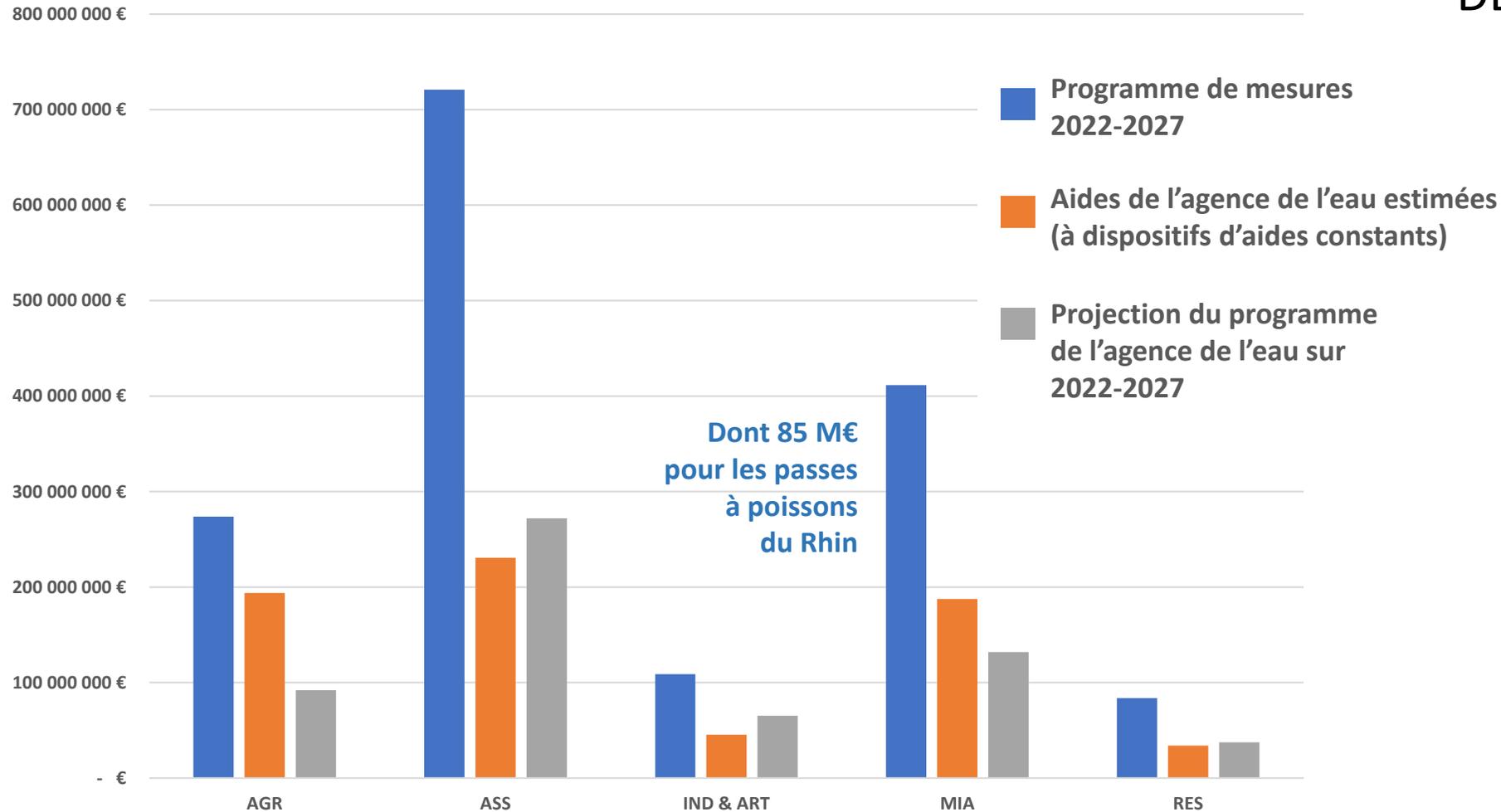
PROGRAMME DE MESURES

Les moyens au sens large pour atteindre les objectifs du SDAGE

Le contenu : travaux, règles du jeu, gouvernance

Les leviers : incitation financière (*programme d'interventions = aides + redevances*),
volet réglementaire (*lois, autorisations/contrôles*), mobilisation des acteurs

COÛT DU PROGRAMME DE MESURES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU SDAGE ET COMPATIBILITÉ AVEC LE PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU



De l'ordre de **1,7 milliard**
pour la période 2022-2027

Nécessité de **mobiliser**
des financements
complémentaires

Mettre en œuvre les
mesures dans les territoires
➔ PAOT et leur suivi

ET LA SUITE ...

CALENDRIER

16 OCTOBRE 2020

**adoption du projet de SDAGE et
avis favorable sur le programme de mesures**

NOVEMBRE 2020 - JANVIER 2021

3 mois pour **l'avis de l'autorité
environnementale** (CGEDD)

1^{ER} MARS-1^{ER} SEPTEMBRE 2021

6 mois de **consultation du public**, dont 4 mois
de **consultation des acteurs** (les mêmes pour
le SDAGE et le PGRI – 15 mars au 15 juillet 2021)
et 2 mois de **consultation internationale** (15
mars – 15 mai 2021)

Prise en compte des remarques des consultations

Adoption du SDAGE avant le 22 mars 2022